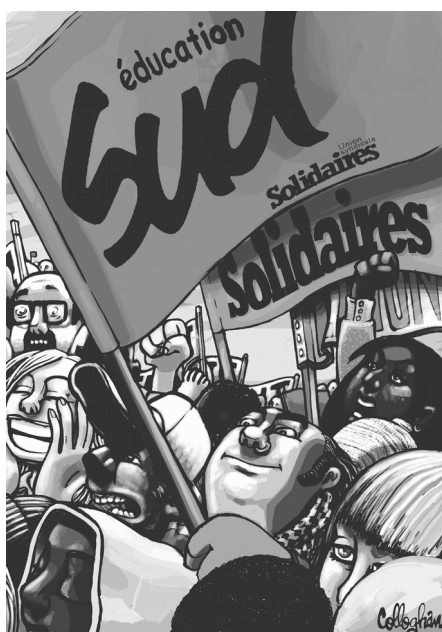


du 29 novembre au 6 décembre

luttons pour l'égalité !

Pour pouvoir gagner, luttons tou-te-s ensemble



Notre force, c'est l'union de tous les personnels, hormis les personnels d'autorité, dans une même organisation syndicale. Sur le terrain, tou-te-s ensemble dans nos établissements, agent-es techniques, personnels administratifs, faisons reculer la hiérarchie qui sanctionne, qui harcèle, qui impose trop de

travail, qui n'aménage pas les postes, qui ne renouvelle pas les contrats, qui n'en fait qu'à sa tête...

Contre la politique mise en place par le Conseil Régional

- ⊗ Contre l'augmentation du temps de travail
- ⊗ Contre le recrutement de personnels contractuel-les et précaires, promis au chômage
- ⊗ Contre le **manque de personnels** pour assurer les services et les remplacements
- ⊗ Contre les **pressions hiérarchiques** : évaluations, discriminations, non-renouvellements, autoritarisme...
- ⊗ Contre la **division des personnels** voulue par les employeurs associés (Région et Éducation Nationale) : tensions, favoritisme, abus de pouvoir par certain-e-s petit-e-s chef-fes, harcèlements...

Luttons tou-te-s ensemble pour :

- ⊗ Obtenir la **création de postes de titulaires** à la hauteur des besoins exprimés par les personnels
- ⊗ **Titulariser tou-te-s les précaires** sans conditions de nationalité et mettre fin à ce type d'embauches
- ⊗ S'opposer à la privatisation des services
- ⊗ Garantir le **droit à la formation**
- ⊗ Exiger la prise en charge de la couverture sociale par l'employeur
- ⊗ **Améliorer les conditions de travail** :
 - aménagement des postes de travail avec prise en compte des restrictions médicales
 - exiger la journée continue : temps de pause méridienne comprise dans le temps de travail
 - en finir avec les bas salaires et les temps partiels imposés

pourquoi voter Sud ?

Pour avoir des élu-es qui :

- ⊗ refusent les sanctions, les licenciements, le harcèlement d'autres personnels
- ⊗ respecteront l'intérêt de tous les personnels, leurs droits et leur santé
- ⊗ protégeront les agent-es contre les abus de leur hiérarchie

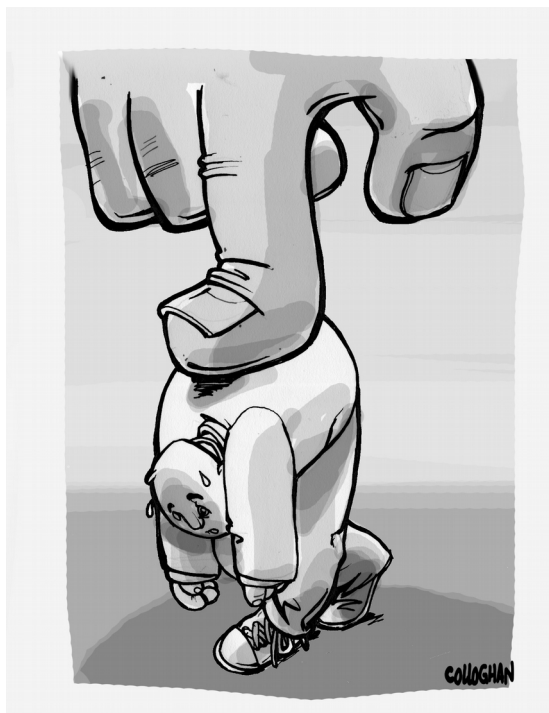
Pour renforcer un syndicat de lutte et démocratique

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s, ouvertes aux sympathisant-e-s, prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues, qui pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps. Avec SUD, pas de bureaucratie, pas de petit-e-s chef-fes qui décident à la place des autres tout en restant planqué-es derrière leurs bureaux.

**c'est nous qui travaillons,
c'est nous qui décidons**

Parce que la dégradation des conditions de travail est réelle

- ☉ Notre charge de travail augmente.
- ☉ La précarité se développe
- ☉ Les pressions hiérarchiques se multiplient.



Nous sommes un syndicat unitaire et intercatégoriel. Nous sommes sur le terrain, dans les services, dans les lycées, dans les commissions, dans la rue, pour défendre et accompagner tous les personnels titulaires et précaires, syndiqué-e-s ou non, sans conditions de grade ou de statut.

Voter pour SUD, c'est faire le choix d'un syndicat qui refuse la cogestion et la connivence avec les hiérarchies. Nous sommes un syndicat de lutte, indépendant des pouvoirs politiques en place.

SUD assure la défense des personnels individuellement, tout en mettant l'accent sur l'action collective. Nous sommes tou-te-s collègues et nos intérêts sont convergents. SUD se bat pour l'égalité statutaire et salariale de tou-te-s les travailleurs-ses. Nous voulons créer des solidarités entre toutes les catégories de personnels sur les lieux de travail. C'est tou-te-s ensemble que, face à une administration qui n'écoute pas les personnels, nous pourrons améliorer nos conditions de travail et d'existence.

Nous avons des droits, faisons-les respecter !

Ordinateurs et imprimantes

Tout établissement doit mettre à disposition de ses agent.es un micro-ordinateur et une imprimante. Ce matériel doit être installé dans le local de détente des agent.e-s.
Imposons le respect de ce droit !

Registre de sécurité et santé au travail (RSST)

Un établissement scolaire doit tenir un tel registre à disposition de ses personnels. Ce registre doit être accessible en permanence.

N'hésitez pas à y mentionner tout incident mettant en cause notre santé ou notre sécurité (agression par des élèves ; agression - même verbale - par des membres de la hiérarchie, etc.)

Temps de travail

Le temps de travail de chaque agent-e, avec la définition des jours et horaires de permanence, doit être fixé le 30 septembre de chaque année (à deux ou trois jours près). Il doit être élaboré **AVEC** les agent-e-s concerné-e-s. **Ne signons surtout pas un emploi du temps imposé sans concertation**

Aménagement des horaires

Les horaires du matin et du soir sont impérativement discutés avec les agent-e-s avant le 30 juin de l'année scolaire précédente. Certains chefs veulent nous faire croire qu'il faut obligatoirement au minimum 2 agent-e-s présent-e-s sur une même plage horaire en présence d'élèves. C'est faux !
Ne nous laissons pas imposer ces prétendues obligations si cela ne nous convient pas !

Formation

NEEVA est un site utilisé par le CNFPT. Il permet à tou-te-s les agent-e-s de s'inscrire aux formations.
N'hésitez pas à faire appel aux chef-e-s d'équipe pour obtenir de l'aide en cas de besoin. A Sud éducation, nous sommes également là en soutien.

Poubelle et tableau

Lorsque des collègues agent-e-s sont absent-e-s, cela ne doit pas aboutir à une surcharge de travail pour certain-e-s agent-e-s à qui il est demandé de les remplacer. En particulier, le travail exigible en ce cas concerne uniquement le nettoyage des sanitaires et, pour les salles de classe, d'effacer les tableaux et de vider les poubelles.

Ne nous épuisons pas à la tâche dans ces situations, même si les chef-e-s veulent nous y forcer.

Congés bonifiés

Les agent-e-s titulaires originaires des DOM-TOM ont un droit spécifique à 65 jours de congés tous les trois ans. Souvent, l'employeur nous réduit ce nombre à 60 jours ou moins sous des prétextes de raison de service.